



-4569-



FORESTVILLE
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 11 mars 2024, à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Les membres suivants sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège n° 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège n° 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège n° 3;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège n° 4.
M. Carol Girard, conseiller au siège n° 6.

Est absente :

Mme Nadine Gagné, conseillère au siège n° 5;

Assiste également :

Mme Lison Huard, greffière adjointe.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du dernier procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 11 février 2025
- 4. Messages de la mairesse et dossiers du conseil**
 - 4.1 Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive
 - 4.2 Emplois étudiants
 - 4.3 Dégagement de la rampe de mise à l'eau
 - 4.4 Comptes de taxes foncières et de services



5. Développement économique

- 5.1 Promotion de l'achat local
- 5.2 Bail pour l'exploitation de carrière sur les lots de la municipalité
- 5.3 Bail pour l'utilisation du quai municipal
- 5.4 Bail de location d'une aire d'entreposage accessoire à l'utilisation du quai municipal

6. Développement culturel et communautaire

- 6.1 Message de la conseillère Mme Jannie Tremblay

7. Urbanisme et mise en valeur du milieu

- 7.1 Rapport des permis de rénovation et de construction
- 7.2 Fonctionnaire désigné pour la délivrance des permis et des certificats

8. Sécurité publique

- 8.1 Message du conseiller M. Richard Foster

9. Travaux publics

- 9.1 Message du conseiller M. Richard Foster
- 9.2 Achat de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) et abrasifs traités - Mandat 4 ans - UMQ
- 9.3 Chargeur sur roues Case 2022 - Garantie prolongée
- 9.4 Attestation d'Assainissement Municipale (AAM)
- 9.5 Vérification des débitmètres 2025-2026-2027

10. Tourisme

- 10.1 Accès à la plage de la Baie-Verte - Aménagement d'un sentier

11. Hygiène du milieu

- 11.1 Message de la conseillère Mme Nadine Gagné

12. Loisirs et sports

- 12.1 Message du conseiller M. Carol Girard
- 12.2 Protocole d'entente avec l'Unité régionale loisir et sport Côte-Nord - Projet d'implantation d'une centrale d'équipement
- 12.3 Travaux de réfection de la toiture du salon de quilles - Ingénierie unités de ventilation et coordination des travaux
- 12.4 Remise à niveau du réseau d'alimentation et de retour de la saumure de la dalle de refroidissement de l'aréna

13. Administration

- 13.1 Approbation et paiement des comptes
- 13.2 Amélioration de la route 138 - Appui à la municipalité de Saint-Siméon
- 13.3 Autorisation déplacements
- 13.4 Comité santé et sécurité



14. Ressources humaines

- 14.1 Mandat de trésorière adjointe à la directrice des finances
- 14.2 Embauche stagiaire en urbanisme
- 14.3 Embauche coordonnatrice des activités estivales
- 14.4 Démission au service de sécurité incendie

15. Actes législatifs

- 15.1 Adoption du règlement n° 2025-331
- 15.2 Présentation du règlement n° 2025-332
- 15.3 Avis de motion et adoption du 1er projet de règlement n° 2025-333
- 15.4 Règlement n° 2011-250 - Tarification des services - Modification de l'annexe G - Tarification quai

16. Affaires nouvelles

17. Période de questions des citoyens

18. Clôture et levée de la séance

Adoption du dernier procès-verbal

250311-40

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 11 février 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge » ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

En conséquence, le conseil municipal de la Ville de Forestville, lors de cette séance proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge ».



**Promotion de l'achat local de produits québécois et canadiens
250311-41**

CONSIDÉRANT que d'importants tarifs douaniers imposés par les États-Unis pourraient entrer en vigueur dans les prochaines semaines;

CONSIDÉRANT que ces tarifs auraient des conséquences de grande portée sur l'économie canadienne, notamment sur les entreprises, les chaînes d'approvisionnement, les travailleurs et le prix des marchandises;

CONSIDÉRANT que l'une des avenues afin d'atténuer les impacts de cette situation commerciale est l'achat local;

CONSIDÉRANT que l'achat local permet de choisir une entreprise, un bien ou un service du Québec et du Canada et que cela a pour effet de stimuler l'économie des régions, maintenir le dynamisme des communautés, préserver des emplois et favoriser l'innovation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Forestville encourage les citoyens et les communautés à favoriser et promouvoir l'achat local afin de soutenir les entreprises québécoises et canadiennes;

QUE la Ville de Forestville appuie les démarches de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) auprès du gouvernement du Québec.

**Bail pour l'exploitation de carrière sur les lots de la municipalité
250311-42**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'établir un bail pour la location d'un emplacement pour l'exploitation d'une carrière sur les lots de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un bail a été préparé par nos procureurs;

CONSIDÉRANT qu'une copie du bail a été remise aux membres du conseil qui déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le bail intitulé « Bail pour l'exploitation de carrière sur les lots de la Ville de Forestville » et d'autoriser le maire ou la mairesse en poste et le directeur général ou la directrice générale en poste ou son ou sa remplaçant-e désigné-e à signer les baux à intervenir.

**Bail pour l'utilisation du quai municipal
250311-43**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'établir un bail pour l'utilisation du quai municipal;

CONSIDÉRANT qu'un bail a été préparé par nos procureurs;

CONSIDÉRANT qu'une copie du bail a été remise aux membres du conseil qui déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance;



Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le bail intitulé « Bail pour l'utilisation du quai municipal » et d'autoriser le maire ou la mairesse en poste et le directeur général ou la directrice générale en poste ou son ou sa remplaçant·e désigné·e à signer les baux à intervenir.

**Bail de location d'une aire d'entreposage accessoire à l'utilisation du quai municipal
250311-44**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'établir un bail pour la location d'une aire d'entreposage accessoire à l'utilisation du quai municipal;

CONSIDÉRANT qu'un bail a été préparé par nos procureurs;

CONSIDÉRANT qu'une copie du bail a été remise aux membres du conseil qui déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le bail intitulé « Bail de location d'une aire d'entreposage accessoire à l'utilisation du quai municipal » et d'autoriser le maire ou la mairesse en poste et le directeur général ou la directrice générale en poste ou son ou sa remplaçant·e désigné·e à signer les baux à intervenir.

**Rapport des permis de rénovation et de construction
250311-45**

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par Mme Johanne Harvey, technicienne en finances et aide technique en urbanisme :

TYPE DE PERMIS	FÉVRIER		SOMMAIRE 2025		TOTAL 2024	
	nbre	Valeur	nbre	Valeur	nbre	Valeur
Abattage d'arbres (grande surface)			0	- \$	4	232 000.00 \$
Agrandissement			0	- \$	1	100 000.00 \$
Aménagement de terrain			0	- \$	1	95 011.00 \$
Branchement l'aqueduc et/ou égout			0	- \$	0	- \$
Changement d'usage			0	- \$	3	8 000.00 \$
Clôture			0	- \$	8	20 200.00 \$
Construction bâtiment principal			0	- \$	3	5 575 490.00 \$
Construction bâtiment accessoire			1	170 000.00 \$	16	262 899.00 \$
Démolition			0	- \$	6	(107 108.00) \$
Enseigne			0	- \$	0	- \$
Galerie/Perron/Patio			0	- \$	5	51 520.00 \$
Général			0	- \$	1	20 000.00 \$
Installation septique biofiltre			0	- \$	0	- \$
Installation septique			0	- \$	3	21 400.00 \$
Lotissement	1	- \$	1	- \$		
Piscine hors terre			0	- \$	2	22 000.00 \$
Puisage d'eau			0	- \$	1	25 915.00 \$
Rénovations / réparations	4	88 000.00 \$	4	88 000.00 \$	98	4 293 440.00 \$
Usage temporaire			0	- \$	0	- \$
Total	5	88 000.00 \$	6	258 000.00 \$	152	10 620 767.00 \$

**Fonctionnaire désigné pour la délivrance des permis et des certificats
250311-46**

CONSIDÉRANT la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (LAU) qui oblige de mandater une personne responsable de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'absence de personnel au département d'urbanisme;



CONSIDÉRANT que la Ville a mandaté M. Pier-Luc Dufour, urbaniste de la firme Forum, service d'urbanisme, afin de nous faire les recommandations nécessaires à l'émission des permis de construction et de rénovation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un fonctionnaire désigné afin d'émettre et de signer des permis de construction et de rénovation dans les délais prévus à l'article 7 du règlement n° 2009-238 relatif aux permis et certificat, en vigueur;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater Mme Gina Foster, directrice des loisirs, en l'absence de la personne désignée, afin de lui permettre de signer les permis de construction et de rénovation sur recommandations de la firme Forum, service d'urbanisme.

Achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) et abrasifs traités - Mandat 4 ans - UMQ

250311-47

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) et abrasifs traités;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- QUE la Ville de Forestville confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2029 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2028-2029;
- QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Forestville devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;



- QUE la Ville de Forestville confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium et des abrasifs traités nécessaires aux activités de la Ville de Forestville, pour les hivers 2025-2026 à 2028-2029 inclusivement;
- QUE la Ville de Forestville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;
- QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Forestville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Forestville s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée, la quantité qui sera inscrite pour 2025-2026 sera de 550 t.m.;
- QUE la Ville de Forestville reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2025-2026, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;
- QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**Chargeur sur roues Case 2022 - Garantie prolongée
250311-48**

CONSIDÉRANT que la garantie originale du chargeur sur roues 2022 a pris fin le 28 février dernier et qu'il est nécessaire de prendre une garantie prolongée

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une proposition de TERAPRO CONSTRUCTION - LÉVIS pour une garantie prolongée de 3 ans et 3000 heures;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la proposition de TERAPRO CONSTRUCTION - LÉVIS au montant de 28 093.75 \$, plus taxes applicables afin de contracter une garantie prolongée complète de 3 ans et 3000 heures pour le chargeur sur roues Case 721G 2022 dont le numéro de série est le JEEN0621AMF25385.

Il est également résolu d'affecter le coût de ce projet au surplus accumulé non affecté et de mandater Mme Annie Morin, directrice des finances et trésorière adjointe à signer le contrat à intervenir entre la Ville et TERAPRO CONSTRUCTION - LÉVIS et de l'autoriser à effectuer le paiement afin de conclure cette transaction.

**Attestation d'Assainissement Municipale (AAM)
250311-49**

CONSIDÉRANT la norme imposée, par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parc, de procéder à certaines démarches pour l'émission de l'attestation d'assainissement municipale (AAM);



CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été sollicitée auprès de EMS;

CONSIDÉRANT que l'article 11 du règlement de gestion contractuelle n° 2018-281 permet de conclure des contrats de gré à gré, et ce, conformément au seuil par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'offre reçue et d'octroyer le contrat à EMS pour la somme de 17 450 \$, plus taxes applicables, afin de réaliser le mandat d'Attestation d'Assainissement Municipale (AAM). Le mandat consiste à :

- l'analyse de la documentation disponible;
- la mise à jour du schéma d'écoulement d'égout;
- préparation du tableau des coordonnées des ouvrages de surverses et de l'émissaire avec prise des données GPS;
- mise à jour des apports industriels acheminés à la station d'épuration.

Il est également résolu d'affecter le coût de ce projet au budget courant et d'autoriser à effectuer le paiement afin de conclure cette transaction.

**Vérification des débitmètres 2025-2026-2027
250311-50**

CONSIDÉRANT que nous devons annuellement effectuer la vérification des débitmètres;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été sollicitée auprès de 2 fournisseurs :

	Compteur Lecompte	Nordikeau
• 2025.....	2 018.91 \$	2 649.00 \$
• 2026.....	2 018.91 \$	2 782.00 \$
• 2027.....	<u>2 018.91 \$</u>	<u>2 922.00 \$</u>
Total	6 056.73 \$	8 353.00 \$

CONSIDÉRANT que l'article 11 du règlement de gestion contractuelle n° 2018-281 permet de conclure des contrats de gré à gré, et ce, conformément au seuil par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'offre reçue et d'octroyer le contrat à Compteur Lecompte pour la somme de 6 056.73 \$, plus taxes applicables, pour les années 2025, 2026 et 2027 afin d'effectuer la vérification des débitmètres.

**Accès à la plage de la Baie-Verte - Aménagement d'un sentier
250311-51**

CONSIDÉRANT que l'escalier menant à la plage de la Baie-Verte se détériore d'année en année et la sécurité des usagers peut être compromise;

CONSIDÉRANT que l'escalier est situé entre 2 terrains de camping et ne respecte pas l'intimité des campeurs;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer l'escalier par l'aménagement d'un sentier;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater Paysagiste René Foster à procéder à l'aménagement d'un



sentier, au coût de 14 300.00 \$, plus taxes applicables, et ce, tel que présenté dans l'offre du 7 janvier 2025. Les travaux à effectuer sont entre autres :

- L'aménagement de 200 mètres x 150 mètres
- Débroussaillage;
- Installation de 15 cm de poussière de pierre;
- Installation de 2 ponceaux.

Il est également résolu d'affecter le coût de ce projet au surplus accumulé non affecté.

**Protocole d'entente avec l'Unité régionale loisir et sport Côte-Nord - Projet d'implantation d'une centrale d'équipement
250311-52**

CONSIDÉRANT que l'Unité régionale et sport Côte-Nord (URLS CN) a obtenu une aide financière du ministère de l'Éducation du Québec afin de lui permettre de mettre en place une mesure de soutien aux centrales d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés;

Par conséquent, Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- De déposer une demande auprès de l'URLS CN afin de devenir un point de service de la centrale d'équipement;
- De nommer Mme Gina Foster, directrice des loisirs à titre de personne responsable de l'application du protocole;
- D'autoriser Mme Micheline Anctil, mairesse et/ou Mme Lison Huard, greffière adjointe, à signer le protocole d'entente pour le projet d'implantation d'une centrale d'équipement en partenariat avec l'Unité régionale de Loisir et Sport Côte-Nord.

Travaux de réfection de la toiture du salon de quilles - Ingénierie unités de ventilation et coordination des travaux

250311-53

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux de réfection de la toiture du salon de quilles, nous avons mandaté la firme Daniel Paiement, architecte, à préparer l'appel d'offres nécessaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, de réaliser l'ingénierie structure, mécanique et électrique pour les travaux de remplacement des unités de ventilation situées sur la toiture;

CONSIDÉRANT que l'article 11 du règlement de gestion contractuelle n° 2018-281 permet de conclure des contrats de gré à gré, et ce, conformément au seuil par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'offre reçue et d'octroyer le contrat à la firme Daniel Paiement, architecte au montant de 32 200 \$, plus taxes applicables, afin de réaliser les plans et devis d'ingénierie structure, mécanique et électrique les travaux de remplacement des unités de de ventilation situées sur la toiture.



-4578-

Remise à niveau du réseau d'alimentation et de retour de la saumure de la dalle de refroidissement de l'aréna

250311-54

CONSIDÉRANT que le système de tuyauterie, d'alimentation et de retour de saumure de la dalle de refroidissement, de l'aréna du Complexe Guy-Ouellet, est en fin de durée de vie et qu'il y a lieu d'effectuer le remplacement nécessaire afin d'empêcher un arrêt des opérations;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu la proposition de la compagnie spécialisée Cimco n° DG240258-01 du 3 février 2025;

CONSIDÉRANT que l'article 11 du règlement de gestion contractuelle n° 2018-281 permet de conclure des contrats de gré à gré, et ce, conformément au seuil par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la proposition de Cimco pour la sommée de 105 110.00 \$, plus taxes applicables afin d'effectuer les remplacements de la tuyauterie, l'alimentation et le retour de la saumure de la dalle de refroidissement.

Il est également résolu d'affecter le coût de ce projet au surplus accumulé non affecté et de mandater Mme Annie Morin, directrice des finances et trésorière adjointe à signer le contrat à intervenir entre la Ville et CIMCO et de l'autoriser à effectuer le paiement afin de conclure cette transaction.

Approbation et paiement des comptes

250311-55

CONSIDÉRANT que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'elle atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	108 920.12 \$
Comptes payés par chèques et par virement Internet	820 972.24 \$
Comptes à payer	157 796.49 \$
Total	<u>1 087 688.85</u> \$

Amélioration de la route 138 - Appui à la municipalité de Saint-Siméon

250311-56

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Siméon a adressé au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) une résolution faisant état du danger du tronçon routier entre la municipalité de Baie-Sainte-Catherine et la ville de La Malbaie;



CONSIDÉRANT que le MTMD a réalisé des travaux majeurs de Québec à Baie-Saint-Paul, ainsi qu'entre Tadoussac et Grandes-Bergeronnes, et ce, depuis plusieurs années, sans toutefois en réaliser aucun sur le tronçon Baie-Sainte-Catherine et La Malbaie.

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que le conseil municipal de la Ville de Forestville appuie la municipalité de Saint-Siméon dans ses démarches auprès du MTMD afin que soient inclus dans leur programmation, des travaux de réfection de la Route 138 pour le tronçon Baie-Saint-Catherine et La Malbaie dans le but d'assurer la sécurité des usagers de la route et des résidents du secteur.

Autorisation déplacement

250311-57

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser le déplacement suivant :

- **William Pettinella, pompier permanent**
24 au 26 mars 2026 | Trois-Rivières | Tests hydrostatiques

Comité santé et sécurité

250311-58

CONSIDÉRANT que la Loi sur la santé et la sécurité au travail oblige la formation d'un comité de santé et sécurité (CSS) au sein des entreprises;

CONSIDÉRANT que les principales fonctions du comité sont de :

- participer à l'identification et à l'analyse des risques pour la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs;
- faire des recommandations à l'employeur et y inclure celles concernant les risques pouvant affecter particulièrement la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs âgés de 16 ans et moins et celles concernant les tâches que ces personnes ne devraient pas effectuer;
- maintenir la communication entre les travailleurs et l'employeur;
- respecter les obligations légales.

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater les travailleurs suivants afin de composer le comité de santé et sécurité de la Ville de Forestville:

- Dominique Tremblay, direction générale
- Sophie Gagnon, secteur loisirs
- André Lapointe, secteur travaux publics
- Stéphanie Tremblay, secteur incendie
- Lily Vachon, secteur incendie
- Isabelle Fortin, secteur administration
- Alyson Durocher-Savard, secteur administration.



-4580-

**Mandat de trésorière adjointe à la directrice des finances
250311-59**

CONSIDÉRANT que l'article 97 de la Loi des cités et villes oblige les municipalités à avoir un trésorier ou une trésorière;

CONSIDÉRANT que l'article 31 du règlement n° 2018-281 autorise la directrice générale à autoriser les dépenses et à passer des contrats au nom de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'en d'absence de la directrice générale et greffière-trésorière, il doit y avoir un fonctionnaire afin d'exercer les devoirs de sa charge;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater Mme Annie Morin, directrice des finances à titre de trésorière adjointe afin de lui permettre de remplir les droits, devoirs, privilèges, obligations et pénalités reliés à la tâche d'une trésorière et d'autoriser les dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité, lors de l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière.

Embauche stagiaire en urbanisme

250311-60

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation de la direction générale et de procéder à l'embauche de M. Alexis Beaulne à titre de stagiaire en urbanisme qui sera supervisé par la firme Forum, urbaniste. Les conditions sont les suivantes :

- Stage rémunéré pour la période du 9 juin au 29 août 2025;
- Horaire de 35 heures par semaine;
- Salaire selon la convention collective à la classe 7, échelon 1;
- Formation par PG Solutions sur le logiciel « Accès-Territoire ».

Embauche coordonnatrice des activités estivales

250311-61

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche de Mme Eve-Gabrielle Grégoire à titre de coordonnatrice des activités estivales pour la période du 9 juin au 29 août 2025 et d'autoriser la mairesse, Mme Micheline Anctil et la greffière adjointe, Mme Lison Huard, à signer le contrat à intervenir, dont les modalités ci-jointes y seront inscrites :

- Stage rémunéré pour la période du 9 juin au 29 août 2025;
- Horaire de 35 heures par semaine;
- Salaire hors convention à 25.00 \$ l'heure;

Démission au service de sécurité incendie

250311-62

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la démission au service de sécurité incendie de :

Nom	Division	Poste	Entrée en fonction
Mireille Perron	Bergeronnes	Pomprière	12-09-2023
Marie-Joëlle Hadd	Bergeronnes	Pomprière	12-09-2023



Adoption du règlement n° 2025-331

250311-63

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller M. Richard Foster lors de la séance ordinaire du 11 février 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT que la mairesse mentionne que cette modification a pour but d'étendre le délai de construction qui avait été fixé seulement aux terrains du Domaine de la Forêt à tous les terrains vendus par la Ville.

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le règlement n° 2025-331 modifiant le règlement n° 2024-323 relatif à la vente de terrain propriété de la Ville de Forestville.

Présentation du règlement n° 2025-332

250311-64

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion pour le projet de règlement n° 2025-332 a été donné par le conseiller M. Mario Desbiens lors de la séance ordinaire du 11 février 2025;

CONSIDÉRANT que la mairesse mentionne que ce règlement a pour but de permettre la mise en place d'un programme d'aide visant à favoriser la construction ou l'aménagement de logements locatifs.

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement est présentée aux membres du conseil à cette séance;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement est disponible sur notre site Internet dans la section « Service aux citoyens » à l'onglet « Règlements municipaux » ou sur demande au service du greffe par courriel à greffe@forestville.ca ou au 418 587-2285 poste 1105.

Le règlement sera adopté à une séance ultérieure.

Avis de motion et adoption du 1^{er} projet de règlement n° 2025-333

250311-65

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller ou la conseillère le conseiller M. Richard Foster donne un avis de motion du règlement n° 2025-333 pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil.

CONSIDÉRANT que le 1^{er} projet de règlement a été remis aux membres du conseil pour étude et qu'il est déposé à cette même séance. Ce 1^{er} projet est disponible sur notre site Internet dans la section « Service aux citoyens » à l'onglet « Règlements municipaux » ou sur demande au service du greffe par courriel à greffe@forestville.ca ou au 418 587-2285 poste 1105.

CONSIDÉRANT que la mairesse mentionne que ce règlement va permettre d'adapter le type et le code de la piste de l'aéroport de Forestville, puisqu'il n'y a plus d'approches de précision et qu'il s'agit désormais d'une piste à vue;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le 1^{er} projet de règlement n° 2025-333 modifiant le règlement n° 2009-236 relatif au zonage.



- Une séance de consultation concernant ce règlement aura lieu le mercredi 2 avril 2025 à 18 h 30.

Règlement n° 2011-250 - Tarification des services - Modification de l'annexe G - Tarification quai

250311-66

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 8 février 2011, le règlement n° 2011-250 relatif à la tarification des services dispensés par la Ville de Forestville;

CONSIDÉRANT que l'article 18 permet de modifier les tarifs par résolution et qu'il est nécessaire d'ajouter les tarifs « installations portuaires »;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de remplacer l'annexe G intitulée « Installations portuaires » qui a été adoptée le 11 février 2025 selon les tarifs suivants :

G-1 INSTALLATIONS PORTUAIRES		TARIF	DESCRIPTION
G-1.1	Droit de quaiage	0.72 \$	Chargement ou déchargement de sable, pierre, gravier
		0.99 \$	Chargement ou déchargement de sel de voirie
		1.10 \$	Chargement de copeaux de bois.
G-1.2	Droits de port et d'amarrage	1.94 \$	Taux - longueur du bateau (nombre de mètres / jour)
		59.86 \$	Traversier Rimouski-Forestville (tarif / jour)
G-1.3	Service eau potable sur le quai	3.76 \$	m ³
G-1.4	Frais de priorisation	5 675.87 \$	Sans bail - Tarification annuelle
		2 837.93 \$	Avec bail - Tarification annuelle
<ul style="list-style-type: none"> • En cas de demandes de chargement et de déchargement de nouvelles matières et autres matières et produits, la tarification sera mise à jour au cas par cas, selon les taux de Transport Canada. 			

G-2 - DÉBARQUEMENT EXCEPTIONNEL		TARIF	DESCRIPTION
G-2.1	Droit de port	Tonnage de l'équipement (pièces usinées ou manufacturées hors normes (incluant machinerie lourde) - Le plus élevé entre le poids et le volume	
		3.38 \$	/ m ³
		6.34 \$	/ tonne métrique
G-2.2	Utilisation de la route Maritime	1 000.00 \$	/ jour
G-2.3	Investissement à la revitalisation du milieu	1 000.00 \$	/ déchargement
G-2.4	Frais d'administration	10 %	/ de la facture sans les taxes
G-2.5	Impacts collatéraux, limitations d'usage et compensation	5 %	/ de la facture sans les taxes

G-3 - AIRE D'ENTREPOSAGE		TARIF	
G-3.1	Droits de séjour des marchandises dans l'aire de transit	0-100	0.33 \$ / m ² par jour
		101-200	0.28 \$ / m ² par jour
		201-300	0.24 \$ / m ² par jour
		301 & plus	0.20 \$ / m ² par jour
		minimum	20.00 \$ / jour

Les tarifs seront majorés au 1^{er} janvier de chaque année selon IPC Québec

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.



Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Gina L'Heureux propose la levée à 20 h 12, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Antil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.